

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

De gauche par défaut

Lors de l'Entretien du mercredi que nous avons eu le 16 février dernier avec M. Uli Windisch¹, celui-ci nous a présenté son projet, encore en gestation, d'un site internet rassemblant divers courants de pensée politique dits «de droite». Plus qu'un simple portail renvoyant à des sites et des blogs autonomes, il s'agirait d'une publication originale, avec un rédacteur en chef, une équipe rédactionnelle stable et des collaborateurs occasionnels. Sa fonction serait de contrebalancer, comme le fait la *Weltwoche* en Suisse alémanique, la tendance de gauche qui domine la presse romande.

M. Christophe Passer, ancien rédacteur en chef de *L'Illustré*, a réagi dans *L'Hebdo* du 17 février. Dans son article intitulé «Une droite étouffée, vraiment?», il affirme que la situation a changé depuis la fameuse étude qui, il y a une dizaine d'années, avait montré que la majorité des journalistes romands penchent à gauche: «De ce constat a découlé, depuis, l'irruption un peu partout de plumes, éditorialistes et chroniqueurs réputés souvent franchement de droite.» M. Passer mentionne notamment MM. François Schaller, rédacteur en chef de *L'AGEFI*, Philippe Barraud et son *Commentaires.com*, Pascal Décaillet, qui intervient dans divers journaux, à la radio et à la télévision. Il y a aussi les journalistes non professionnels, incarnant des droites à vrai dire fort diverses, Mme Marie-Hélène Miauton, MM. Charles Poncet, Marc Bonnant, Jean Romain, Yves Nydegger, François-Xavier Putallaz, Uli Windisch lui-même et d'autres, régulièrement invités dans l'un ou l'autre organe de la presse romande.

M. Passer évoque aussi les positions «que l'on pourrait qualifier de conservatrices» que certains quotidiens prendraient régulièrement. Là, on aurait bien voulu un ou deux exemples. D'ailleurs le terme est ambigu: un syndicaliste qui se bat pour conserver les acquis sociaux est un conservateur de gauche.

Ce qu'écrit M. Passer n'est pas sans pertinence, mais sa démonstration repose sur des exceptions à la règle. Les exceptions sont plus nombreuses qu'avant, on le lui accorde, mais la règle demeure. Les prises de position de la grande presse restent largement favorables aux actions et projets de la gauche.

L'apparition de plumes de droite dans la grande presse ne date pas d'il y a dix ans. Les éditeurs de journaux, qui sont d'abord des entrepreneurs, ont toujours aimé saler la soupe de gauche avec du sel de droite. Qu'on se rappelle les billets de *Heurtebise* dans *La Suisse*! Il y a plus de vingt ans, *24 heures* créait sa rubrique destinée à des invités de toutes tendances, parmi lesquels MM. Jean-François Cavin, directeur du Centre Patronal et Philippe Pidoux, conseiller d'Etat radical. Le soussigné a livré une bonne cinquantaine de papiers à cette rubrique. *24 heures* a fait école depuis, mais cette diversification bienvenue n'a pas modifié la tendance profonde.

Car il s'agit surtout d'une tendance, qu'on sent dans la manière même d'écrire, dans les jugements de valeur posés *a priori*, dans les références réflexes. Il s'agit d'une ambiance plutôt que d'une doctrine explicite. On pourrait parler d'une pesanteur intellectuelle

qui fait que le journaliste romand moyen rédige à gauche dès qu'il se laisse aller.

La première explication est que la presse relève du spectacle. Il y faut du bruit et de la couleur, de l'excitation, du changement. La gauche, réformatrice ou révolutionnaire, en produit certainement plus que les conservateurs. Elle est à ce titre plus rémunératrice. Mais aujourd'hui, c'est l'UDC qui fait le spectacle. M. Freysinger est plus spectaculaire que M. Levrat. Or, l'esprit des médias est resté à gauche jusqu'à maintenant. Dirait-on que c'est la force d'inertie et que, si le succès de l'UDC devait durer, la presse finirait par s'aligner sur les «valeurs» de ce parti? Nous en doutons.

Une autre explication fait remonter la tendance de gauche des médias à la révolution de mai 1968 et à la prise des leviers de commande par ses acteurs. Sans doute, mais le terrain était préparé depuis longtemps. Il suffit de lire les revues de presse de *La Nation* d'avant la guerre pour s'en convaincre.

Risquons une autre explication. Le journaliste, et en particulier le journaliste politique, juge les événements, les projets de loi, les actions politiques en les rapportant à quelques principes fon-

damentaux. C'est normal. *La Nation* ne fait pas différemment. Ces principes, s'il ne dispose pas lui-même d'une philosophie originale, il les trouve, par défaut, dans la pensée dominante, celle qui traîne dans toutes les cervelles, celle qui inspire nos institutions et en dirige l'évolution, celle qui fonde le régime démocratique, je veux dire la pensée égalitaire.

La pratique aidant, le journaliste sent le gardien du Temple, le représentant du principe, celui qui, loin des vains bruits du cirque électoral et de la défense des intérêts concrets cantonaux, entretient par ses écrits la conscience de l'essentiel chez ses lecteurs. Il tend dès lors à privilégier, tout en conservant la certitude d'être objectif, les projets qui vont dans le sens de l'étatisme et de la centralisation, les deux expressions politiques majeures du progrès de l'idée égalitaire. C'est peut-être en ce sens que son inspiration reste de gauche, et que la plate-forme de M. Windisch garde toutes ses raisons d'être.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Lire l'article de Mille Lomenech en p. 2.

Qui a écrit cela?

Peut-on devenir un grand homme sans renier les idées qui ont enflammé ses jeunes années? En regardant nombre de capitaines d'industrie ou de philosophes de droite anciens soixante-huitards, on aurait tendance à penser qu'un sage pragmatisme, que le goût du pouvoir ou de l'assiette au beurre poussent à dépasser ses convictions de jeunesse. Il reste pourtant chez ces convertis une certaine nostalgie des anciens idéaux.

Que serait le visage de l'Europe si le jeune patriote du XVIII^e siècle, auteur de ces lignes, était resté fidèle à ses idéaux patriotiques? Nul ne peut le prévoir.

Ce fut par le sang que les Français étaient parvenus à nous gouverner; ce fut par le sang qu'ils voulurent assurer leur conquête. Le militaire, l'homme de loi, le financier, se réunirent pour nous opprimer, nous mépriser et nous faire avaler à longs traits la coupe de l'ignominie. Nous avons assez longtemps souffert leurs vexations; mais puisque nous n'avons pas eu le courage de nous en affranchir de nous-mêmes, oublions-les à jamais; qu'ils redescendent dans le mépris qu'ils méritent, ou du moins qu'ils aillent briguer dans leur patrie la confiance des peuples; certes, ils n'obtiendront jamais la nôtre.

Il s'agit d'un projet de lettre écrite apparemment dans le deuxième semestre de 1789 et destinée aux délégués corses qui étaient invités à reconnaître (ce qu'ils ont fait) la validité de l'assemblée nationale par un certain Bonaparte (prénom Napoléon), alors

sous-lieutenant de réserve du régiment de La Fère de l'armée française. Il avait alors vingt ou vingt et un ans selon que sa date de naissance était le 5 février 1768 ou le 15 août 1769: il avait au moment de son mariage truqué cette date pour faire croire (premier consul!) qu'il était français, car né après le 15 mai 1769, date de cession de la Corse à la France par la République de Gênes.

Sans être du clan Paoli, Bonaparte était, au moment où il écrit ces lignes, fervent patriote corse, haïssant la France. Même au faite de son pouvoir, il lui arrivait de dire «vous autres Français» et les royalistes, avant et après la Restauration, l'ont toujours considéré comme étranger. Dans les *Mémoires de Sainte-Hélène*, il évoque la Corse de son enfance comme sa patrie.

Ce projet de lettre est cité par Chateaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-tombe*, livre dix-neuvième, chapitre quatre. L'auteur a apparemment trouvé ce document ainsi que d'autres manuscrits de Bonaparte dans un carton que détenait et lui avait prêté le cardinal Fesch, oncle de Napoléon.

Ce texte, ainsi que les explications historiques qui l'entourent, nous ont été fournis par M. Alexandre Bonnard de Morges, qui gagne un abonnement gratuit à *La Nation*. Si, comme lui, vous désirez concourir pour gagner un tel abonnement, envoyez vos citations dûment référencées, vos coordonnées et la mention «Qui a écrit cela?» à courrier@ligue-vaudoise.ch ou sous pli à *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne.

Séminaire de la Ligue vaudoise 2011

au Buffet de la gare de Lausanne, Salle des Vignerons

ÉCOLE VAUDOISE... ENFIN UN VRAI CHOIX!

Mercredi 16 mars 2011 à 20h00

Geneviève CHABLOZ, maîtresse VSO

Les riches possibilités de la VSO

Guy GAUDARD, patron et maître d'apprentissage

Ce qu'attend un maître d'apprentissage

Mercredi 23 mars 2011 à 20h00

Sophie PASCHOUD, secrétaire patronale

Il y a une vie après l'école

Jacques PERRIN, maître VSB

Différences, inégalités, injustices

Mercredi 30 mars 2011 à 20h00

Samuel BERTHOUD, professeur à la Faculté des SSP

Le socio-constructivisme en question

Olivier DELACRÉTAZ, président de la Ligue vaudoise

Le meilleur des systèmes scolaires

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

Schwyzerdütsch, encore

Le conseiller national vert genevois Antonio Hodgers, très actif et médiatique, se profile souvent par des prises de position concrètes, modérées et non idéologiques sur les problèmes politiques du jour.

A propos du sujet inépuisable que constitue la pratique et l'extension du suisse allemand, à ses yeux un vrai problème, il a déposé trois initiatives parlementaires visant à freiner l'usage du dialecte. Sans surprise, toutes ont échoué le mardi 11 janvier devant la commission du Conseil national.

Interrogé à ce sujet par Yelmarc Roulet (*Le Temps* du 14 janvier), Antonio Hodgers se déclare «tout de même satisfait, car il y a eu une certaine prise de conscience. Mes solutions n'ont pas convaincu, mais personne ne m'a contredit sur le fait que la progression incontestée du dialecte puisse mettre à mal la cohésion du pays».

Nous ne connaissons pas la teneur exacte de ces initiatives, que l'on peut certainement trouver sans peine sur internet. L'une d'elles visait sans doute à renforcer l'exigence imposée aux autorités fédérales de s'exprimer dans une des langues dites nationales dans leurs activités officielles et en particulier leurs discours, comme déjà prescrit par la loi. Or Doris Leuthard, comme présidente de la Confédération, avait prononcé en suisse-allemand son discours du 1^{er} août à Zurich. Bon prince, A. Hodgers aurait admis qu'elle s'exprime en *schwyzerdütsch* «à la campagne», mais dans la métropole: inadmissible et illégal. Sur une vingtaine de membres de la commission, personne ne s'en est appa-

remment formalisé et cette initiative n'a recueilli que deux voix. (On ignore si, dans le banquet ou le buffet économique qui a suivi en l'honneur de la présidente, la viande autrichienne était arrosée de crème danoise et suivie de fromage allemand.)

Dans une autre initiative, fondée sur la constatation qu'en trente ans la part du dialecte à la radio et TV alémaniques avait passé de presque rien à 56%, A. Hodgers proposait «que le dialecte soit utilisé pour le divertissement et le sport, l'allemand pour l'information et le débat, avec des exceptions comme l'émission Arena, où il y a beaucoup d'affect». Ces chiffres ont paru surprendre certains commissaires et l'initiant a obtenu le score très honorable de 9 voix contre 14.

Antonio Hodgers était sans illusion et bien entendu un peu provocateur, pour lancer le débat. Il constate que «beaucoup d'Alémaniques sont dans la négation de la place prise par le dialecte. Comme s'il était toujours réservé à la sphère privée, alors qu'il est devenu la langue du pouvoir et de l'éducation».

Bien sûr et maints francophones en font l'expérience quasi quotidienne: l'inflation, l'extension du *schwyzerdütsch* est manifeste. Elle s'explique, en partie au moins, par un réflexe identitaire face à l'immigration (les Zurichois disent plutôt l'invasion) des Allemands. Récemment, je ne sais plus quel personnage important de Zurich ou d'ailleurs déclarait que, contrairement à ce que prétend la Constitution fédérale, l'allemand n'est pas une langue nationale mais étrangère, qu'il est pénible de devoir apprendre à l'école (raison pour

laquelle certains en préconisent l'apprentissage obligatoire dès l'école enfantine) et que c'est le suisse allemand qui est la vraie langue des Alémaniques – en tout cas pour le parler. Provisoirement, nos Confédérés parlent (dans le privé mais avec débordement progressif sur le public) une autre langue. Et *Donnerwetter*, vous ne voudriez pas qu'un *Welche*, pire: un Genevois, vienne ici à Berne nous faire la leçon en nous disant comment on doit parler! Et si un Romand, désireux de nous montrer l'hypothétique maîtrise qu'il a acquise, en sept ou huit ans de souffrance sur les bancs d'école couronnés par un séjour à Berlin, de cette langue qu'on dit avoir été celle de Goethe (c'est encore à voir), nous lui répondrons volontiers dans cette même langue, *Hochdeutsch* ou *Basicdeutsch*. Mais au bout de deux minutes, il avouera ne plus nous comprendre. C'est que, vraiment sans nous en rendre compte, nous avons dévié vers le *schwyzerdütsch*.

L'autre jour, au mercredi de la Ligue vaudoise, le conseiller aux Etats Luc Recordon, collègue vert de M. Hodgers au national, est venu nous parler de ses expériences, précédemment au national, puis aux Etats, de minoritaire francophone. Il a insisté sur la nécessité, pour les Romands voulant faire une carrière politique ou administrative à Berne, avant tout de bien maîtriser notre langue pour en user correctement par écrit et oralement. On dira que cela va de soi, mais, hé hé! Suivez mon regard. Et attention à la contamination du français fédéral.

Il a ensuite plaidé fermement pour l'usage exclusif du français, par tous les élus francophones de l'une et l'autre Chambres, non seulement en plénum mais dans toutes les séances de commissions, même s'ils sont bi- ou trilingues, même s'ils constatent avec dépit qu'ils ne sont pas écoutés par la (très petite) minorité des conseillers qui ne savent ni ne comprennent un mot de français ou ne le sont que poliment par la majorité des collègues qui le comprennent approximativement. Le problème est peut-être résolu dans les plénums par la traduction simultanée, exercice terriblement difficile où même les virtuoses qui parviennent à deviner avec une ou deux secondes d'avance quel sera le verbe qui terminera au passé composé la phrase de l'orateur germanique, n'évitent pas toujours les erreurs ou contresens. Pour donner du poids aux

délégations romandes, il faudrait que la traduction simultanée soit introduite également dans les séances des commissions. Mais cela signifierait qu'il faudrait trouver suffisamment d'interprètes, ce qui est peu probable, et que les crédits soient votés, ce qui l'est encore moins.

On comprend dès lors à quel point il est tentant, pour un jeune loup activiste et remuant comme le socialiste Roger Nordmann, apparemment trilingue, de recourir par moments à l'allemand voire au suisse allemand dans des séances de commissions, par désir d'efficacité et pour être vraiment entendu. Qu'importe: Me Luc Recordon ne peut pas l'admettre. C'est le doigt dans l'engrenage.

On ne peut évidemment pas exhorter les italophones à faire de même et à n'intervenir que dans leur langue, ce qui signifie, en l'absence de traduction simultanée, parler dans le désert. C'est leur problème.

Les pavés que M. Hodgers se plaît à jeter dans la mare alémanique sont peut-être amusants, mais ne sont pas sans danger pour le fédéralisme, en particulier pour la défense de la souveraineté cantonale en matière scolaire, déjà sournoisement investie par les centralisateurs, ainsi que pour le respect du principe de la territorialité des langues. Ici, nous ne prêchons pas seulement pour notre paroisse: nous n'avons pas à nous mêler des options prises par nos Confédérés dans ce domaine et il serait catastrophique de donner aux autorités fédérales, sous prétexte que le Conseil fédéral est l'autorité de délivrance des concessions, la compétence de fixer également la proportion de *schwyzerdütsch* admissible à la radio et à la télévision. Moins encore d'imposer à tous les cantons, par voie législative ou d'ordonnance (sous prétexte bien entendu d'une compétence constitutionnelle implicite), l'ordre d'apprentissage d'une deuxième ou troisième langue dite nationale, respectivement d'une langue étrangère, devinez laquelle (non, pas encore le chinois). Il y a déjà HarmoS, c'est plus qu'assez.

En revanche, oui: continuer à se battre pour que tout ce que nous envoie la Berne fédérale, jusqu'à la moindre circulaire, soit toujours en français et renvoyer toujours à l'expéditeur, avec la plus vive indignation, tout ce qui est en allemand.

Quant au suisse allemand à l'école enfantine, c'est encore une «genferi».

A. BONNARD

Un sociologue contre le désordre

C'est le titre percutant «Insécurité, impunité, ultraviolence: que faire?» qu'a choisi le sociologue genevois Uli Windisch pour venir s'exprimer le 16 février dans le cadre des Entretiens du mercredi. Le 13 janvier dernier, *Temps Présent* avait d'ailleurs choisi une thématique similaire, consacrant une émission au nouveau grand banditisme français à Genève, preuve que le public cherche à comprendre cette forme de violence somme toute assez récente, et pourquoi elle est si peu réprimée. Preuve aussi qu'il est inquiet.

Mais quand on sait que la frontière entre Genève et la France, qui compte une centaine de kilomètres (contre quatre avec le canton de Vaud), n'était gardée encore récemment que par six à sept douaniers, comment s'étonner? Qu'on ne s'y trompe cependant pas. Une plus forte présence policière, bien que souhaitable notamment par l'effet de dissuasion qu'elle produirait, n'est pas la seule solution. Alors pourquoi ne nous inspirerions-nous pas de villes comme New York ou Singapour, aujourd'hui devenues beaucoup plus sûres que par le passé, pour résoudre nos problèmes de sécurité?

Il faut commencer par reconnaître au criminel une certaine capacité de jugement, et donc de responsabilité. La théorie sociologisante qui veut qu'on attribue les causes de la criminalité uniquement à des facteurs sociaux n'est pas satisfaisante. La biologisation du criminel, qui voudrait prouver l'existence d'un «gène criminel», ne l'est pas davantage, parce que les personnes qui choisissent d'adopter un comportement condamnable par la société le font – la plupart du temps – de manière délibérée, puisque la transgression des règles leur rapportera plus que le risque encouru.

La majorité des braqueurs qui opèrent dans la région de Genève (où ont lieu

treinte infractions par jour) proviennent de France voisine, et particulièrement de la banlieue de Lyon. Le caractère international du problème implique nécessairement une très bonne coopération des polices des différents pays impliqués. De plus, on continue à sous-estimer largement le fait que les attaques continuelles contre les chauffeurs de bus, les contrôleurs dans les trains, les policiers ou les simples particuliers brisent la confiance collective implicite et quotidienne sans laquelle une société ne peut vivre.

M. Windisch ne croit pas que l'augmentation des caméras de surveillance suffirait. Il propose de se pencher plus attentivement sur le modèle anglo-saxon, qui va à la racine du problème et offre des solutions concrètes: rencontrer les parents dont les enfants sont en difficulté, lorsque ceux-ci ne peuvent se rendre aux réunions de parents d'élèves pour des questions de langue ou d'intégration; faire en sorte que les auteurs de dégâts prennent conscience de leur faute, par exemple en rencontrant leurs victimes; les faire participer à la réparation des fautes commises en restaurant les lieux qu'ils ont saccagés, etc. Tout ceci nécessite un engagement fort de la part de chacun. C'est pour cela que, de l'avis de M. Windisch, seule une action locale sera possible et efficace pour contrer la violence.

Traditionnellement, la liberté était considérée comme un moyen au service de buts déterminés par l'intelligence. Elle est devenue un but en soi. Et la liberté comme but entraîne forcément, à terme, le rejet de la notion d'ordre, y compris dans ce qu'il a de plus nécessaire pour la vie en société. Il faut être heureux qu'on rencontre aujourd'hui des sociologues qui, contre la doxa persistante, ne se gênent pas de le dire ouvertement.

CLAIRE-MARIE LOMENECH

Bureaucratie: un exemple pratique

Le *Coin du Ronchon* d'un récent numéro de votre journal vaudois préféré annonçait la fin prochaine de la bureaucratie. En attendant, la machine bureaucratique fédérale tourne à plein régime. Chaque semaine, la *Feuille fédérale* pourrait fournir plusieurs exemples. Nous en avons choisi un parmi d'autres, le numéro d'identification des entreprises (IDE).

Fondée sur la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE), l'ordonnance fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (OIDE) a été adoptée par le Conseil fédéral le 26 janvier 2011 (FF 2011 pp. 533 à 552).

A quoi sert un numéro IDE? Il vise à identifier les entreprises de manière univoque, afin de simplifier et de sécuriser les échanges d'informations dans les processus administratifs et les travaux statistiques (art. 1^{er} LIDE).

Comment le numéro IDE se présente-t-il? Il se compose du préfixe «CHE», de huit chiffres attribués de manière aléatoire et d'un chiffre de contrôle (art. 5 OIDE). Le cas échéant, il est suivi d'un ajout, par exemple «RC» pour le registre

du commerce ou «TVA» pour les assujettis au fameux impôt de consommation (art. 8 OIDE).

On imagine que le préfixe «CHE» n'a rien à voir avec un ancien révolutionnaire. Quant aux huit chiffres aléatoires, ils permettront d'attribuer cent millions de numéros (de 00'000'000 à 99'999'999). On a donc vu grand!

Tout cela est bel et bon, mais une conséquence pratique est que toutes les entreprises helvétiques, du kiosque de quartier au géant de la distribution, en passant par l'étude d'avocats ou par les pompes funèbres, devront changer leur numéro TVA, tel qu'il figure sur les tickets de caisse ou sur les factures. L'histoire ne dit pas combien coûteront tous ces changements (qui devront intervenir d'ici au 31 décembre 2013).

Le Conseil fédéral ne manque pas d'humour: il a fixé l'entrée en vigueur de l'ordonnance en question le 1^{er} avril 2011 (y compris pour les poissonneries).

A. ROCHAT

PS: tout ce qui précède est rigoureusement vrai!

Féeries parlementaires et délais de référendum

Selon *24 heures* du 10 février dernier, M. Philippe Leuba envisage d'assouplir les dispositions cantonales sur le référendum. Notre ministre de l'Intérieur fait ainsi écho aux protestations du comité référendaire «Non à un impôt sur le travail». Les membres de ce dernier avaient vu en effet une manœuvre dilatoire des autorités dans la publication d'un texte législatif dans la Feuille des Avis officiels (FAO) un 21 décembre; soit à la veille des fêtes et des vacances. Or il est bien connu qu'à Noël, la priorité de nos concitoyens n'est pas à l'action politique. Nous avons fait les mêmes remarques lors du référendum contre le principe du Cassis-de-Dijon, lancé durant les vacances d'été.

Il s'agirait pour M. Leuba de créer un mécanisme empêchant le Parlement de diminuer les chances d'aboutissement d'un référendum en profitant de certaines périodes de l'année. Plusieurs solutions sont à ce propos envisageables. Nous en avons d'ailleurs décrites quelques-unes il y a un an et demi¹. Nous nous proposons de les approfondir ici.

Ces solutions peuvent être orientées de deux manières différentes. Elles peuvent être axées sur la course du délai référendaire, ou sur la date de publication de l'acte, soit le départ du délai.

Prolongation simple

Nous pourrions donc proposer, selon le premier axe, que le délai soit prolongé d'autant qu'il a été empêché. Imaginons donc un délai courant durant les vacances d'été, c'est à dire une période de trente jours allant du 15 juillet au 15 août. Nous pourrions prolonger le délai d'autant, ou d'une période un peu plus courte, déterminée selon un coefficient par exemple. En effet, si une récolte de signatures est mise en difficulté par des vacances, cela ne signifie pas pour

autant qu'il soit absolument impossible de récolter des signatures durant cette période. Dans notre exemple, un délai référendaire qui débute le 14 juillet, serait d'une durée non pas de quarante jours, comme le prévoit actuellement la Constitution, mais de 70 jours. Avec un coefficient de 0,75 appliqué à la période de trente jours, le délai référendaire serait de 63 jours.

Cette première solution a l'avantage de permettre au Parlement de siéger toute l'année et de mieux répartir sa masse de travail dans le temps.

Vacances anticipatives

Une deuxième solution est envisageable. Il serait possible d'instituer des périodes durant lesquelles le Parlement ne siège pas et n'émet donc aucun acte législatif soumis au référendum. Ces périodes seraient déterminées de telle façon qu'aucun acte voté puis publié ne puisse avoir un délai courant durant une période difficile pour la récolte de signatures. Ces vacances précéderaient donc le début des trois périodes difficiles de l'année (Noël, Pâques et l'été) de 40 jours, durée du délai référendaire vaudois.

Cette deuxième solution a pour avantage de ne pas créer un système trop compliqué de calcul des délais. On sait le stress que provoque au sein d'un Comité référendaire l'idée de se tromper dans ce calcul; ainsi que la confusion que cela peut provoquer dans l'opinion. Il convient donc de faire simple sur cette question. Néanmoins, cette solution bloque le Parlement durant une période de deux mois environ. Sans compter que ces deux mois ne tombent pas sur les vacances habituelles.

Féeries parlementaires

Une troisième solution enfin, cumul des deux précédentes, s'offre à nous. C'est, en bref, le système des féeries judi-

ciaires appliqué au Parlement. Il a deux conséquences principales. Durant certaines périodes, le Parlement ne siègeait pas et n'émettait aucun acte soumis au référendum. Cela correspondrait aux vacances. De trop longues périodes d'inactivité sont donc évitées. De plus, le délai courant durant ces féeries est prolongé comme exposé dans la première solution.

Il convient enfin de ne pas confondre prolongation de délai et suspension de délai – et là notre solution diffère des féeries judiciaires. Imaginons seulement qu'une campagne de récolte de signatures doive être interrompue. Cela poserait des problèmes administratifs et probatoires quasiment insurmontables. Comment démontrer qu'une signature n'a pas été récoltée durant la période de suspension et que la carte n'a pas été antidatée? Quand bien même les problèmes de preuve seraient réglés, ils produiraient un inutile surcroît de travail à notre Chancellerie.

Le meilleur système est assurément celui des féeries parlementaires avec prolongation de délai. Néanmoins et pour le moment, quelque soit le mécanisme proposé, nous assurons M. le ministre de l'Intérieur de notre soutien dans ses démarches.

FÉLICIEN MONNIER

Notre conception du référendum

L'une des premières personnes à avoir réagi à la proposition de M. Leuba est M. Benjamin Leroy-Beaulieu. Celui-ci a publié sa réflexion sur son blog². Nous ne partageons pas ses considérations. Celles-ci étant admises par une partie de l'opinion, nous les traitons ici.

Pour M. Leroy-Beaulieu, une telle modification du système référendaire

ne va que contribuer à ralentir encore plus les projets cantonaux. Selon lui, «si nous voulons un canton dynamique, qui avance, facilitons un peu moins les référendums, car ils ne servent qu'à freiner des décisions prises démocratiquement».

Le pouvoir représentatif est-il uniquement la prérogative du Parlement? On peut en douter. Il s'agit simplement, avec le référendum, de donner la parole à certains corps constitués du Canton. Ceux-ci n'ont pas de véritables représentants au Grand Conseil. Pensons seulement aux milieux culturels, associatifs ou professionnels. Le Centre Patronal n'aurait jamais eu à lancer de référendum contre les «PC familles» s'il avait eu une partie du Grand Conseil à sa botte comme certains le prétendent.

Les partis, on le comprend aisément, ont intérêt à rendre le référendum plus difficile. Ils se gardent ainsi un privilège qui ne leur est en réalité pas réservé et dont ils ne devraient même pas être les destinataires premiers.

Nous ne partageons pas non plus cette idéologie qui voudrait que notre Canton «avance». Est-il peut-être retardé? De tels discours n'ont que trop souvent été accompagnés de bureaucratie inutile et de centralisme lourd. Il faut s'en méfier.

Un Parlement n'est pas le seul représentant d'un pays. Le référendum permet de concilier l'activité parlementaire avec un foisonnement d'intérêts qui échappent au Grand Conseil. Epée de Damoclès, le référendum est une saine soupape. Il pousse à la prudence, sanctionne l'électorisme.

Fé. M.

¹ «Pour des féeries législatives», *La Nation* n°1873 du 9 octobre 2009.

² <http://benji.blog.24heures.ch/>

Revue de presse

Réveils

24 heures du 17 février a publié, en face l'une de l'autre, deux réflexions sur la politique de libre-échange agricole de la Confédération.

Pour M. Yves Pellaux, agriculteur à Pomy et président de Prométerre:

Le principe du Cassis-de-Dijon, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010, est un véritable cauchemar pour les consommateurs et l'agriculture. Ce principe permet l'importation de produits ne correspondant pas aux règles de production suisses, du moment qu'ils correspondent à celles du pays producteur.

[...] Aujourd'hui, le constat est amer: [...] Si la baisse de prix attendue par les consommateurs n'est pas au rendez-vous, la baisse de qualité, elle, est évidente. Cette triste réalité devrait, je l'espère, rendre attentifs les politiques comme les associations de consommateurs aux discours fallacieux de certains milieux sur l'ouverture sans règle de nos frontières en matière de produits alimentaires.

[...] Je ne peux qu'espérer que la mauvaise expérience du Cassis-de-Dijon permette une meilleure prise en compte de la réelle valeur qualitative de la production agricole suisse. Cette qualité ne mérite aucunement d'être bradée dans la seule perspective, illusoire, d'une baisse des prix de l'alimentation. [...]

Cela est bel et bon. Rappelons toutefois que Prométerre, à la remorque de l'Union suisse des paysans, n'a pas soutenu le référendum contre le Cassis-de-Dijon, au profit de négociations de couloirs avec la Confédération, dont on peut constater aujourd'hui le minable résultat.

Pour M. Guy Parmelin, agriculteur-viticulteur à Bursins, conseiller national UDC:

Ces derniers temps, le Conseil fédéral a laissé entrevoir un changement de tactique sur le dossier agricole: au lieu de négocier spécifiquement un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne, il pourrait lier entre eux plusieurs thèmes et mettre en route un 3^e round de négociations bilatérales. Le dossier agricole serait inclus dans ce marchandage aux côtés de la fiscalité et de l'électricité, entre autres.

[...] Devant le scepticisme grandissant face aux ratés provenant de l'introduction du principe du Cassis-de-Dijon unilatéral et face au libre-échange en matière d'agriculture, il (le Conseil fédéral, réd.) pense contourner le blocage au parlement en glissant le paquet agricole dans ce mandat de négociation [...]. On lâcherait du lest sur le dossier agricole pour tenter de bétonner ailleurs.

Cette façon de procéder est détestable [...]. On reste estomaqué de voir que, seule, la Suisse mène une politique agricole qui va à rebours du bon sens et à l'encontre de sa propre sécurité alimentaire. [...]

Le moment est venu de tout tenter pour stopper le train avant qu'il ne percute le mur!

La détermination de M. Parmelin est encourageante. Elle en restera là si son parti montre autant d'inertie que pendant la récolte de signatures contre le Cassis-de-Dijon.

Ph. R.

Le magistère de la télévision

Nous retenons dans *Le Nouvelliste* du 18 février («Les télé-repères») ces réflexions de M. Jean Romain:

L'autonomie croissante des individus a installé dans nos sociétés modernes le règne des opinions. La montée de l'opinion publique est une tendance lourde de la modernité, et cela est une des principales causes de la perte des repères. En effet, si toutes les opinions se valent, les repères se dissolvent dans une sorte de flou où tout est interchangeable. Le prêtre, le maître d'école, la famille, le militant ne sont plus là pour dire clairement ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, ce qui est juste et ce qui est injuste.

A qui échoit dès lors la fonction d'inculquer les normes? A qui revient la tâche de dire où se trouve le bien? A personne en particulier et à la télévision en général. C'est vers la télévision que tous les soirs se tournent ceux qui veulent retrouver quelques repères. Ils se mettent devant l'écran et sont disponibles pour ingurgiter la soupe qui y est servie. [...]

L'idéologie qui fonde la démocratie moderne rejette par principe toutes les normes objectives – religieuses, morales ou politiques – qui s'imposeraient à l'individu. Seules comptent les opinions individuelles arithmétiquement additionnées. C'est laisser le champ libre au magistère de la télévision.

E. J.

Des consciences de plus en plus affînées

Dans l'interview que le conseiller fédéral Uli Maurer donne le 19 février

aux journalistes de *24 heures* MM. Xavier Alonso et Romain Clivaz, nous avons été frappés par cette déclaration du chef de Département militaire concernant l'objection de conscience:

[...] Il est normal qu'il y ait une alternative pour les gens qui ne peuvent pas faire l'armée pour des raisons de conscience. Et c'est mon opinion personnelle. Mais je regrette et je constate que de nombreux jeunes quittent l'armée pour des raisons de facilité. Par exemple, quand des recrues invoquent le fait que des camarades ronflent la nuit dans le dortoir, on est très loin des cas de conscience. [...]

Au départ, nos objecteurs de conscience ne supportaient pas l'éventualité de tuer leur prochain. On voit ici combien la conscience moderne s'est affinée puisque la seule idée d'avoir à supporter les ronflements du voisin de chambrée suffirait aujourd'hui à justifier le refus de servir.

E. J.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Chablais Agglo ou autogoal?

Constatant que les villes abritent 75% de la population et plus de 80% des emplois, la Confédération a lancé en 2001 une «politique des agglomérations» visant à mieux concilier croissance, environnement et qualité de vie. Par agglomération, la Confédération entend un ensemble d'au minimum vingt mille habitants formé par la réunion des territoires de communes urbaines adjacentes.

Le rapport initial de 2001 ratisse large, puisque les compétences évoquées parlent de transports, d'organisation du territoire, de sport, de culture, de politique sociale et d'intégration des étrangers. Pour l'heure, la Confédération a donné la priorité à la rationalisation du trafic d'agglomération. Elle invite les communes et les cantons à se concerter pour établir des projets d'urbanisation réduisant la dépendance à l'automobile et respectant la nature et les paysages. A fin 2007, trente agglomérations, dont neuf en Suisse romande, ont présenté un projet. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) en a retenu vingt-six qui recevront 1,5 milliard pour la période allant de 2011 à 2014.

Dès 2008, d'autres agglomérations se sont engagées dans la préparation de projets, et parmi elles le Chablais et Vevey-Montreux. Ces projets dits de deuxième génération devront être déposés à la Confédération jusqu'à la fin de cette année pour pouvoir prétendre à des subsides fédéraux.

* * *

La situation est quelque peu particulière dans le Chablais. Dans un premier temps, l'Office fédéral de la statistique avait défini le périmètre d'une agglomération regroupant Aigle, Collombey-Muraz, Monthey, Massongex et Troistorrents. Cette dernière commune s'est très vite retirée du projet, alors que les communes de Bex et Ollon se sont montrées intéressées. Ce nouveau périmètre a été approuvé par l'ARE. Le projet «Chablais Agglo» regroupe donc aujourd'hui trois communes vaudoises et trois valaisannes. Son comité de pilotage, dirigé par le préfet du district de Monthey, réunit notamment les six présidents de commune et syndics ainsi que les conseillers d'Etat Jean-Michel Cina et Jean-Claude Mermoud¹. Présenté au public en octobre dernier, le projet prévoit cinq «concepts» de développement pour l'agglomération.

Le «concept d'urbanisation» définit pour l'entier de la plaine le plan de développement des zones constructibles ou réservées au développement économique. Ce plan présente peu de surprises, puisqu'il ne fait qu'avaliser les plans de zones déjà définis par chaque commune et canton. Signalons que, selon ce plan, Ollon est la seule des six communes à n'avoir aucune velléité d'accueillir des activités artisanales sur son territoire. Il est également surprenant de voir que les zones des Dévens et du Châtel à Bex ne font pas partie des zones de développe-

ment alors qu'elles sont déjà largement construites.

Le «concept de paysage» tend à renforcer les cordons de verdure qui traversent l'agglomération et à protéger de toute construction les versants des deux côtés de la vallée. Mais ce concept semble déjà dépassé avant d'être adopté: en termes de construction, les coteaux de Choëx et de l'hôpital au-dessus de Monthey sont bien-tôt entièrement couverts de villas individuelles. Mis à part les châtaigneraies communales, il n'y a ici plus beaucoup de paysage naturel à conserver. Le projet d'agglomération ne dit en outre rien de la troisième correction des eaux du Rhône. Or, pour être menée à bien, celle-ci nécessitera l'abattage de la quasi-totalité du boisement des berges, l'élargissement du lit et l'aménagement de nouvelles zones de compensation écologique. La coupure naturelle entre les parties vaudoise et valaisanne de l'agglomération s'en trouvera renforcée.

Le «concept des transports individuels motorisés» ne prévoit pas d'extension des infrastructures routières et se concentre sur le développement des zones *park+ride* (P+R) pour faciliter l'usage des transports publics. La ligne du Simplon passant du côté vaudois, ce sont les communes d'Aigle et de Bex qui seront principalement concernées par ces nouvelles infrastructures. Pas un mot, en revanche, sur le projet de terminal à conteneurs régional (interface rail-route) dont l'implantation est prévue en bordure du site chimique de Monthey, sur une zone «verte» du concept d'urbanisation! Cette infrastructure sera certes subventionnée par un autre office fédéral, mais elle va néanmoins nécessiter d'importantes corrections routières entre Monthey et Massongex.

Le «concept de mobilité douce» prévoit le développement de pistes cyclables entre les zones de forte densité urbaine. Habitant la région et adepte de la petite reine, nous osons prétendre que ce concept a été développé par des personnes n'ayant jamais pédalé contre la bise de Bex à Aigle ou contre le foehn de Monthey à Massongex. L'auraient-ils fait qu'ils connaîtraient l'existence d'un excellent réseau de chemins agricoles permettant aujourd'hui déjà de se déplacer dans la plaine à l'abri du trafic automobile.

Nous avons réservé le «concept des transports publics» pour la fin, car il est l'élément financièrement déterminant du projet. Il prévoit l'ajout d'une directissime Aigle-Monthey sur la ligne de l'AOMC, évitant le détour par Ollon, ainsi qu'une correction du tracé en ville de Monthey passant par la gare CFF et supprimant le cul-de-sac de Monthey-Ville. La durée du trajet entre les deux villes en sera diminuée de moitié. Le concept prévoit aussi la création d'une ligne de bus Aigle – Collombey – Monthey (nouvelle traversée du Rhône à prévoir entre les zones industrielles d'Aigle et Collombey) et le renforce-

ment de la ligne Bex – Monthey existante.

Si l'intérêt de ces nouveaux aménagements est évident pour la partie valaisanne de l'agglomération (y compris pour Troistorrents qui s'est retirée du projet...), on ne voit pas bien l'intérêt qu'en retireront les communes vaudoises: Ollon verra sa desserte ferroviaire amoindrie; la nouvelle ligne de bus au départ d'Aigle sera surtout utile aux résidents de Muraz pour rejoindre la ligne du Simplon; quant à Bex, disposant de la seule gare susceptible d'une extension de l'offre P+R, elle risque de se transformer en grand parking pour les pendulaires valaisans. Les communes vaudoises risquent *in fine* de payer pour un projet dont elles ne retireront pas grand-chose.²

* * *

Le chef de projet et le président du comité de pilotage sont des notables valaisans, et il n'est pas étonnant de voir la part belle réservée à la rive gauche du Rhône. Cette constatation n'est teintée d'aucune rancœur: nos amis du Vieux Pays ont plus d'expérience dans la quête des subsides fédéraux et font montre d'un esprit d'entreprise dont les Vaudois devraient s'inspirer. Pour les communes de la rive droite, c'est le dernier moment pour exprimer des revendications un peu plus spécifiques à la nature de leurs problèmes: Ollon n'est pas seulement la zone de résidence des cadres de la chimie montheysan-

ne: elle a sûrement des problèmes de mobilité en direction de Villars dont la solution pourrait être une contrepartie aux avantages valaisans du projet. Bex, dont les habitants sont disséminés dans de nombreux hameaux sur les coteaux, pourrait exiger quelques améliorations de desserte autres que des pistes cyclables d'altitude.

Sur le plan politique, une organisation supracommunale de collaboration est toujours synonyme de perte d'autonomie pour les communes impliquées. Avec sa tête majoritairement valaisanne, Chablais Agglo double ce risque d'une possible perte de souveraineté cantonale. Dans ce projet, l'Etat de Vaud doit veiller à garder le contrôle politique sur les décisions touchant les communes vaudoises.

Les consultations auprès des législatifs communaux débiteront en avril. Ce sera donc pour les nouveaux élus vaudois l'occasion d'amener les amendements rendant cette agglomération un peu plus goûteuse pour eux. Et si le prix à payer semble trop cher face aux avantages procurés, ce sera le dernier moment pour certaines communes de se retirer du projet.

CÉDRIC COSSY

¹ Pour un projet qui touche l'infrastructure et le territoire, on se demande pourquoi ce n'est pas M. Marthaler qui représente le Canton.

² Les coûts de préparation du projet sont en majorité à la charge des communes, au prorata du nombre d'habitants.

Juvenilia CI

– C'est un peu fort de café: voilà à peine un mois que nous avons abordé ce sujet. Il est impossible qu'aucun d'entre vous ne soit capable de me rappeler qui est l'épouse de François-Joseph, empereur d'Autriche.

(Silence)

– Elle a été assassinée par un anarchiste sur le quai du Mont-Blanc à Genève...

(Silence persistant)

– Elle était très belle.

Puis, au milieu des têtes courbées par l'ignorance et la honte – plus vraisemblablement par l'indifférence – Cécile, avec un sourire triomphant, lance à la cantonade:

– Romy Schneider!

J-B.R.

Le Coin du Ronchon

Bouffons

Un gréviste de la faim qui lance une pétition pour protester contre la qualité de la nourriture en prison: la nouvelle est cocasse, au point que même les journalistes se moquent désormais ouvertement de M. Bernard Rappaz, le marchand de drogue multirécidiviste bien connu. Ce dernier préfère donc refuser des mets délicats plutôt qu'une vulgaire tambouille; s'épanchant dans la presse, il se plaint de pâtes trop cuites (*Al dente, les pâtes, on vous a dit!*), mais aussi de «l'absence d'entrées et de desserts». (Généralement, les prisonniers déplorent davantage l'absence de sorties que l'absence d'entrées.) Les contribuables frémiront donc de pitié en réalisant que le modeste écot qu'ils paient à l'Etat ne permet même pas aux criminels de déguster leur tranche de foie gras et leur parfait Grand Marnier à chaque repas. «Seuls le pain, le café, le beurre et la confiture sont corrects», s'indigne encore le malheureux détenu, inconscient que le beurre et la confiture représentent déjà une notable amélioration du régime carcéral traditionnel. Mais peut-être regrette-t-il simplement les chocolats qu'il man-

geait en cachette durant sa grève de la faim?

La fin de l'article publié par *Le Matin* nous apprend que ces problèmes nutritionnels ne constituent qu'un aspect du vaste combat que mène M. Rappaz pour améliorer son sort: il songe en effet à créer un véritable syndicat de prisonniers apte à négocier, par exemple, la diminution des tarifs téléphoniques. Ou peut-être des coups de fouet. Ou l'augmentation de la durée des vacances ou de la taille des écrans de télévision. On voit par là combien est présent l'esprit du partenariat social: on négocie et on s'arrange entre nous afin que l'Etat ne se mêle pas de nos affaires. (Et l'on compte par conséquent sur M. Rappaz pour s'opposer aux initiatives socialistes qui prônent exactement le contraire.)

La conclusion inattendue de ce qui précède est que le partenariat social s'en trouve réconcilié avec le droit de grève (de la faim), que M. Rappaz peut désormais exercer sans que ses interlocuteurs n'y trouvent rien à redire.

LE RONCHON

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

2 mars: Vacances

9 mars: André de Muralt, *La métaphysique d'Aristote*